



# OHADA UNE DÉCENNIE D'ARBITRAGE

**LYON - FRANCE**

**28 avril 2009**

**14h - 18h30**

**Ecole des Avocats  
de la Région Rhône-Alpes**



## OHADA: UNE DÉCENNIE D'ARBITRAGE

A la suite du **Traité OHADA de Port-Louis de 1993** prévoyant le recours à des **actes uniformes** en vue d'harmoniser le droit des affaires en Afrique, l'Acte uniforme relatif à l'arbitrage et le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage ont été adoptés à Ouagadougou le 11 mars 1999.

A l'occasion du dixième anniversaire de la publication de cet Acte et du Règlement, le **Club OHADA Rhône-Alpes (CORA)** a pris l'initiative d'organiser une **rencontre scientifique** aux fins de dresser un bilan de l'application de ces textes, d'apprécier de manière critique leur mise en œuvre et d'envisager des perspectives pour l'avenir de l'arbitrage dans l'espace OHADA.

## Programme

13h30 : Accueil des participants

14h : Allocutions d'ouverture

Jean-Pierre MAISONNAS

Président de l'Ecole des Avocats de la Région Rhône-Alpes

Louis-Augustin BARRIERE

Doyen de la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin (Lyon III)

Abel H. BILLONG BILLONG

Président du CORA

### La mise en œuvre des instruments relatifs à l'arbitrage Etat des lieux et perspectives

*Président de séance :*

Jacques MESTRE

Professeur à l'Université Paul Cézanne (Aix-Marseille III) – Doyen Honoraire

Directeur du Centre de droit économique

14h20 : Introduction générale aux débats

Georges CAVALIER

Maître de conférences à l'Université Jean Moulin (Lyon III)

14h35 : Le domaine de l'arbitrage OHADA

Laurent JAEGER

Avocat aux Barreaux de Paris et New York

Associé, Latham & Watkins

15h : Le mécanisme d'arbitrage OHADA : le point sur l'application de l'Acte uniforme et du Règlement d'arbitrage de 1999

Amadou DIENG

Docteur en droit

Avocat au Barreau de Paris, Cabinet Cimadevilla

Ancien Secrétaire général du Centre d'arbitrage et de médiation de Dakar

15h25 : Arbitrage et modes alternatifs de règlement des différends dans l'espace OHADA

Achille NGWANZA

ATER à l'Université Paris-Nord (Paris XIII)

Secrétaire général du Cercle Horizon / OHADA

Membre de l'Association pour la promotion de l'arbitrage en Afrique (APAA)

15h50 : L'efficacité de l'arbitrage OHADA

Philippe LÉBOULANGER

Avocat au Barreau de Paris, Cabinet Le Boulanger & Associés  
Chargé d'enseignement à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

16h15 : Débats

16h40 : Pause-Café

## Table-ronde : L'arbitrage OHADA et les attentes des opérateurs économiques

*Président de séance :*

Henri-Jacques NOUGEIN

Président Honoraire du Tribunal de commerce de Lyon  
Président du Centre interprofessionnel de médiation et d'arbitrage (CIMA)

17h : Introduction par :

Maître Thierry BONNET

Avocat au Barreau de Lyon – Président de la Commission internationale du Barreau (CIBLY)  
Chargé d'enseignement à l'Université Jean Moulin (Lyon III)

Maître Christoph RADTKE

Avocat aux Barreaux de Lyon et de Munich  
Associé, Cabinet Lamy & Associés

Président de la Commission « Droit et pratiques commerciales » de la Chambre de commerce internationale (ICC France)

17h30 : Débats

18h : Rapport de synthèse

par Cyril NOURISSAT

Professeur agrégé des Facultés de Droit  
Vice-Président de l'Université Jean Moulin (Lyon III)  
Directeur du Groupe de recherches en Droit privé européen (GRDPE)

18h20 : Clôture

18h25 : Cocktail

Créé en 2007, le Club OHADA Rhône-Alpes a pour principale ambition de mieux faire connaître le droit et les institutions de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique dans la région Rhône-Alpes.

Des colloques, des conférences, des cafés-rencontre, des publications, des partenariats institutionnels permettent au CORA d'encourager la recherche scientifique, de renforcer les compétences des praticiens, d'apporter une information pertinente aux investisseurs, ce dans le dessein de conforter la confiance que les opérateurs économiques peuvent avoir dans le droit de l'OHADA. Le CORA agit également en faveur de la coopération entre les pays développés et les pays de l'espace OHADA.

Association régie par la loi de 1901, le CORA est une structure sans but lucratif et animée par des bénévoles, soucieux d'œuvrer au rayonnement du droit OHADA dans la Région Rhône-Alpes et au-delà.



**Cette manifestation est organisée avec le soutien actif de nombreuses et prestigieuses institutions ou organisations, au nombre desquelles figurent :**

L'Université Jean Moulin (Lyon III)  
[www.univ-lyon3.fr](http://www.univ-lyon3.fr)  
L'Ordre des Avocats du Barreau de Lyon  
[www.barreaulyon.com](http://www.barreaulyon.com)  
L'Ecole des Avocats de la Région Rhône-Alpes  
[www.edalyon.org](http://www.edalyon.org)  
Le Comité français de l'arbitrage  
[www.arbitrage-fr.org](http://www.arbitrage-fr.org)  
L'International Arbitration Institute  
[www.iaiparis.com](http://www.iaiparis.com)  
L'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique  
[www.ohada.com](http://www.ohada.com)  
Le Centre interprofessionnel de médiation et d'arbitrage  
[www.cima-mediation.com](http://www.cima-mediation.com)  
Entreprise Rhône-Alpes International  
[www.eraf.org](http://www.eraf.org)  
L'Agence pour le développement économique de l'Afrique  
[www.adeafrance.org](http://www.adeafrance.org)  
Only Lyon  
[www.onlylyon.org](http://www.onlylyon.org)



## Lieu du colloque

Ecole des Avocats de la Région Rhône-Alpes  
Amphithéâtre Epagathus  
20, rue du Général Dayan  
69100 Villeurbanne

Méτρο : Charpennes (lignes A et B)

La sécurité du colloque est assurée par la société ELPS

## INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Ce colloque est ouvert à toute personne intéressée.

L'inscription à cette manifestation est gratuite. En raison du nombre limité de places, il est recommandé de s'inscrire rapidement et, dans tous les cas, impérativement avant le 23 avril. Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles.

Le bulletin d'inscription peut être envoyé selon les diverses modalités indiquées sur celui-ci. Il est toutefois préférable de l'adresser, rempli, par voie électronique à l'adresse suivante :  
**cora.colloque28avril2009@orange.fr**

L'accueil des participants se fera à partir de 13 heures 30. Un dossier scientifique sera remis aux seules personnes présentes. Les actes du colloque feront l'objet d'une publication.

### Informations complémentaires :

- Direction scientifique :  
Alexandre HORY  
alexandre.hory@arbitrage-adr.net
- Président du CORA :  
Abel H. BILLONG BILLONG  
bah\_cm@yahoo.fr  
Tél. : +33 6 60 46 31 29

Des informations générales sur la ville de Lyon (hébergement, restauration, transports, visites, loisirs, etc.) peuvent être obtenues sur le site internet de l'Office du tourisme de la ville: [www.lyon-france.com](http://www.lyon-france.com)

## EN PARTENARIAT AVEC

